

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 3

St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 31 Janvier 1872

No 18

## Courrier de St Hyacinthe



Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance. Une augmentation de 33½ p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

### TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

**JOURS DE PUBLICATION.**—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi Edition Hebdomadaire, Vendredi. *The Farmer's Journal*, Jeudi. Le *Journal d'Agriculture* paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts: d'avance. Pas d'avance \$1.

Camille Lussier, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux-Imprimerie-résidence, maison en briques à deux étages, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St Hyacinthe.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois, \$3, 6 m. \$1.50  
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2  
1 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c  
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1  
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1  
" " " " E U \$2 g b  
*Farmer's Journal*, 12 mois d'avance \$1  
Toutes lettres, etc., doivent être adressées, (sans de Port) comme suit.  
CAMILLE LUSSIER,  
Bureau du Courrier  
St. Hyacinthe,  
P. Q

Le *Boston Cultivator* dit avec beaucoup d'à propos: "Toute plante peut être comparée à une pompe qui tire constamment l'eau pour la jeter dans l'atmosphère; on n'observe pas généralement jusqu'à quel point cette opération à lieu, et il y en a qui croient que les plantes vivantes empêchent le sol de sécher. Il n'y a pas de doute que des plantes mortes peuvent avoir cet effet; mais il n'en est pas moins vrai, que les plantes vivantes enlèvent de la terre l'eau d'une manière plus rapide que ne le fait l'évaporation de la surface.

L'expérience a démontré ce fait. Harles a constaté qu'une plante de soleil, des trois pieds et demi de hauteur, a perçu par ses feuilles, dans l'espace de douze heures, trente onces d'eau, et un autre jour vingt onces. Le montant d'eau pris et rejeté par les plantes, varie suivant leur exposition à la lumière du soleil, et ce montant est plus fort lorsque le temps est clair, et moindre lorsque le temps est couvert aussi que pendant les nuits. Ce montant varie également selon les différentes espèces de plantes, celles dont les feuilles offrent plus de surface au soleil en consomment plus.

Toute l'eau que les plantes consomment est perdue; elle est dissipée dans l'atmosphère et portée par les vents dans d'autres régions. C'est pourquoi le cultivateur doit, en temps de sécheresse, protéger ses moissons contre l'enlèvement de l'humidité par les mauvaises herbes, lesquelles ne peuvent en aucun temps, lui être de quelque utilité, mais qui, au contraire lui sont toujours nuisibles.

*Le Naturaliste Canadien.*—Cette excellente revue de science naturelle entre dans sa quatrième année. M. l'abbé Provancher, qui en fait tous les frais, persiste à publier ce recueil, quoique l'encouragement ne réponde pas à ses efforts et à son énergie. Courage, lui dirons-nous, en lui faisant nos meilleurs souhaits. La persévérance finit par vaincre jusqu'à l'apathie.

A une réunion du club des cultivateurs de New-York, Solon Robinson fit les remarques suivantes:

Nous avons besoin de plus de renseignements sur les destructeurs des insectes. Nous avons fait la guerre aux oiseaux sous le spécieux prétexte qu'ils avaient causé des dommages aux récoltes, sans penser que ce sont les ennemis naturels des insectes; nous détestons la vue des crapauds et nous les chassons sans considérer le grand nombre d'insectes nuisibles que ces crapauds détruisent; nous avons une mortelle inimitié pour les bêtes puantes et nous encourageons nos enfants et les chiens à les tuer, sans penser qu'une bête puante sur une terre vaut par année l'intérêt de cent piastres. Il est vrai qu'une bête puante mange quelquefois un œuf ou un poulet. Un vison une belette en feront autant. Que feront-ils de plus? Voyons un peu. Ils ne vivent certainement pas d'œuf et de poulets. Aucune terre ne peut fournir assez de poulets et d'œufs pour nourrir une colonie de bêtes puantes, mais elle peut fournir des barbeaux, des vers, des rats, des souris et des taupes que les bêtes puantes pourrissent avec une grande sagacité.

La belette est un des meilleurs raticiers; je ne puis dire si elle détruit les insectes, aussi bien que le vison pour lequel les insectes forment un aliment naturel. Etudions un peu plus l'histoire naturelle. Apprenons du mieux que nous le pourrons, que nous avons détruit des animaux que nous considérons nuisibles mais qui ne l'étaient pas et qu'en les détruisant, nous en avons multiplié d'autres qui l'étaient réellement. Apprenons que les bêtes puantes, les belettes, les visons, les crapauds, les corbeaux, les grives, les moineaux, les hirondelles, et *genus omne* ne sont pas les pires ennemis du cultivateur, ce sont tous des mangeurs d'insectes et des destructeurs de vermine."

NOUVELLES AMERICAINES.

Nous extrayons d'une lettre qui nous est arrivée d'Oakland, Californie, les passages suivants :

" Si nous n'avons pas votre neige ici, nous avons de la pluie et du vent pour récompenser. Depuis le 17 décembre, il n'y a eu que huit jours de beau temps; les gens de la campagne demandaient de la pluie depuis longtemps; ils sont maintenant plus que satisfaits.

" Les vallées sont inondées, les ponts enlevés, les lisses des chemins de fer déplacées,—de sorte que les chars de l'Est n'arrivent qu'à Oakland qu'avec beaucoup de difficultés. Il paraît qu'il y a tant de neige sur les montagnes que les voyageurs sont retenus des jours entiers.

" Dans la campagne, en plusieurs endroits, il faut aller en bateau d'une maison à l'autre.

Le 1er janvier, le soleil s'est montré pendant plusieurs heures; de sorte que nous avons pu aller en bateau sur le lac; nous en avons fait le tour afin d'examiner les dégâts que la pluie a fait. Le rivage, qui a douze à quinze pieds d'élévation, est tombé de trois ou quatre pieds dans le lac; les gros chênes qui croissent sur le bord, ne tiennent que par un côté de leurs racines; encore quelques jours de pluie, et je crois qu'ils plongeront à la nage, comme les petits arbrisseaux vis-à-vis notre établissement.....

M. Thiers est sur le point de prendre des arrangements avec Bismark pour l'évacuation complète des départements envahis. Il serait obligé de donner de suite les 3 milliards qui restent dus sur l'indemnité.

Un correspondant de la Gazette Cincinnati reconnaît l'efficacité du traitement suivant pour la petite-vérole

Prendre de l'orge ordinaire et le faire bouillir dans l'eau jusqu'à parfaite cuisson; filtrer l'eau et la boire chaque jour en y ajoutant 15 grains de salpêtre, continuer cette boisson jusqu'à ce que les boutons apparaissent sur la peau environ trois jours après la fièvre.

Arrêter l'usage de cette boisson et prendre ensuite du bon vin coupé avec de l'eau et du sucre blanc; cette boisson stimule l'action du sang et efface les grains de petite vérole.

L'usage du vin, de l'eau et du sucre doit commencer aussitôt que les boutons commencent à paraître sur la peau.

Ne pas prendre d'autre médecine et garder la diète. Ce mode de traitement est celui pratiqué par le célèbre Docteur irlandais Dixon et a été usé dans de nombreux cas avec succès dans le pays.

On nous écrit de Jacksonville, Floride, en date du 14 janvier 1872 :

Pendant que vous grelottez de froid au Canada, nous jouissons ici d'une magnifique température. Le ciel est pur et serein, et le soleil ardent, vers le milieu du jour; enfin, c'est le mois de Juillet en Canada. Le thermomètre varie de 60 à 75 degrés Fahrenheit depuis trois semaines.

Quoique le pays soit rempli de charmes à cause de sa belle température, de ses vergers, de sa verdure, cependant il y a tant d'égoïsme chez un grand nombre de ses habitants (chez les yankees du Nord surtout établis ici depuis la guerre) que l'on se sent toujours mal à l'aise quand il faut avoir quelque rapport avec eux.

Il y a d'heureuses exceptions, toutefois, et on les trouve parmi les familles sudistes, qui, ruinées ou à peu près, par la dernière guerre, ont bien de la difficulté à refaire leur fortune.

Les taxes sont très-élevées; le péculat se pratique sur une grande échelle, comme à New-York; ce qui rend le peuple défiant et sans courage.

La classe des nègres est sans morale; il arrive très-souvent que les journaux aient à faire le rapport de meurtres atroces, de vols audacieux, et autres choses semblables.

Deux fois la semaine dernière, sur le chemin de fer de Tallahassee à Jacksonville, on a enlevé des lisses du chemin, pour satisfaire des haines contre quelques-uns des employés, exposant ainsi la vie de tous les passagers. Heureusement, ces derniers en ont été quittes pour quelques contusions; mais plusieurs chars ont été brisés.

\* \* \*

Un incendie a consumé deux maisons dont l'une appartient à une bonne famille catholique résidant à un arpent de la chapelle catholique. C'est l'œuvre d'un incendiaire.

Les réclamations de l'Alabama et leur règlement par la chambre d'arbitrage de Genève, sont le sujet de nombreux commentaires de la presse anglaise. On exprime les appréhensions les plus vives relativement au caractère et au montant des demandes des américains.

La commission anglo-américaine s'est réunie aujourd'hui à midi et après une courte discussion l'on s'est ajourné à demain.

Les habitants du comté de Huntington parlent d'avoir un chemin de fer.

\* \* \*

Oswego, 25. Hier, vers dix heures du matin, un incendie a éclaté dans les magasins de West Water Street, qui renfermaient près de 800,000 planches, appartenant à MM. Smith, Lewis & Cie., marchands de bois. Le feu s'étendit rapidement de pierre en pierre et dura jusqu'à ce matin.

L'on estime les dégâts à près de 13,000 dollars, couverts par une assurance.

Détroit, 24.—A Glasgow Est, M. Roilza était sort hier, dans l'après-midi, pour faire quelques visites, laissant ses trois enfants enfermés dans la maison. Pendant son absence la maison prit feu et les pauvres petits êtres furent brûlés avant d'avoir pu s'échapper. Le plus âgé parvint à sauter par une fenêtre, mais il avait déjà été atteint par le feu de la façon la plus cruelle.

Les canadiens de Biddeford ont formé une société de colonisation et repatriement, qui leur fait honneur ainsi qu'à leurs compatriotes émigrés. Cette société est affiliée à la société de colonisation No. 1. du comté de Rouville.

Voici le résultat des élections. Président, P. V. Labonté; Vice-Président Célestin Boivin; Sec.-Arch. et Corr., H. S. Loni; Trésorier, La. Séguin; Directeurs, La. Christalin, E. Normandin, Jos. Gariopy, Eusèbe, Chagnon, Etienne Janson, C. Houle, Eusèbe Cadoret.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil, faire la nomination suivante: Comté de Bagot, St. André d'Acton: M. N. E. Godfrey, syndic d'école en remplacement de M. J. E. Harvey.

Comté de Rouville, Notre-Dame de Bonsecours: M. Sabin Achambault, commissaire d'école, en remplacement du Rév. Joseph Prosper Dupuy.

ACCIDENT.—Au moment où M. George Dubé, de Rimouski, était employé à travailler sur la section 14 de l'Intercolonial, vendredi dernier un déboulis considérable de terre s'échappa d'un endroit au dessus de sa tête, le renversa et le couvrit presque entier. Il eut une jambe fracturée et reçut plusieurs autres blessures assez graves. Le Docteur fut immédiatement appelé à son secours et on nous dit qu'il est maintenant hors de danger. —Courrier de Rimouski.

A Belleville le 25.

Ce matin vers 4 heures, un incendie s'est déclaré dans une construction en bois, en arrière de la loge des Orangistes. Un vent terrible facilitait l'extension du feu et le communiqua rapidement aux constructions voisines. Deux stores en briques et les magasins de M. Robert Walbridge, au coins des rues Bridge et John sont devenus la proie des flammes et ont été entièrement détruits. Le feu s'est développé si rapidement qu'il a été impossible de rien sauver.

La perte s'élève à plus de 10,000 dollars. L'on attribue l'incendie à des cendres mal éteintes qui auraient été placées dans un hangar à bois.

Le Département des terres et la Société de Colonisation de Montréal.

M. le rédacteur,

Après avoir pris communication de l'article éditorial de la Minerve du 9 du présent, et celui de la Gazette de Montréal du jour suivant, intitulés "colonisation", étant tout à fait surpris des attaques qui y sont portées contre l'administration des terres de la Couronne, et connaissant en outre les sentiments de jus ice qui animent le chef actuel de ce département, l'hon. J. O. Bonabien, je me suis fait un devoir d'aller aux sources et de m'assurer si ces accusations avaient un semblant de vérité ou d'à-propos. Après être entré dans tous les détails de la plainte formée contre le bureau des terres, je

suis content de pouvoir mettre sous vos yeux un aperçu fidèle de tout ce qui a été fait en faveur des sociétés de colonisation qui ont obtenu des réserves dans le comté de Compton, avec quelques observations, lesquelles je l'espère, convaincront de suite tous les esprits calmes et non prévenus, que le commissaire des terres de la Couronne a agi en cette circonstance comme il le devait, avec impartialité et droiture.

L'attaque de la *Minerve* peut se réduire à ceci; les Canadiens-Français, émigrés aux Etats-Unis, désireux de revenir dans leur patrie, et qui, s'adressant aux sociétés de colonisation pour aider à les placer dans les Cantons de l'Est, ne peuvent obtenir aucun secours de celles-ci parce que le Département des Terres n'a pas à leur disposition [et cela par sa mauvaise administration] les terres nécessaires à leur établissement, protégeant de préférence les spéculateurs qui retiennent de grandes étendues de territoire propre à la culture, sans vouloir se conformer aux conditions de défrichement imposées par la loi.

La *Gazette* de Montréal, de son côté, trop satisfaite d'avoir à signaler quelques abus, est on ne peut plus heureuse de s'en prendre au Département des Terres, et de s'inspirer pour cela de la *Minerve* journal soi disant officiel, (Cependant un peu tiède pour le quart d'heure, se croyant certaine cette fois d'être tombée sur le vrai chapitre des révélations, car il faut le dire la *Gazette* de Montréal s'est une fois fourvoyée et maintenant elle met un peu plus de prudence dans ses avancées.

Aussi en cette occasion si opportune, avec quelle entrain elle combat l'accaparement des terres publiques, et par conséquent quel beau sujet elle y trouve de condamner l'administration des Terres de la Couronne, tout en lançant quelques remarques amères sur ces trop grands privilèges accordés aux sociétés de colonisation qu'elle n'a pas créées, je vous l'assure.

A ces journaux occupant tous les deux les premières places parmi les puissances de la presse de notre pays, animés d'un esprit différent, servant des intérêts opposés, il me sera facile de répondre; car l'un est aiguilloné par le sentiment que l'on n'a pas assez fait pour lui et ceux qui le soutiennent; et l'autre pour le seul plaisir de trouver à redire, dans son ignorance des faits, frappe en aveugle sur ses propres amis que l'on a voulu protéger et aux quels était due cette justice.

La *Minerve* se plaint d'abord du manque de terres disponibles dans les cantons de l'Est: à cette assertion, je puis affirmer à l'encontre, qu'en outre des réserves faites aux sociétés de colonisation, il reste aujourd'hui dans l'Agence de Saint-François 231,000 acres dans celles d'Arthabaska 107,000 acres de terrains subdivisés non vendus et disponibles.

En déduisant de ces deux quantités réunies un tiers pour les terrains impropres à la culture, cela nous laisse 292,000 acres à la disposition des canadiens émigrés aux Etats Unis qui désireraient revenir et se faire un établissement dans leur propre pays.

Ces terrains, me direz-vous, sont plus ou moins dispersés, les sociétés de colonisation ne sauraient guère en profiter dans leurs opérations, les territoires en bloc non disponibles sont rares, et ceux là seuls conviennent pour y grouper des noyaux de population. Mais s'il en est ainsi, c'est pour la bonne raison que l'on a déposé de la plus grande partie des terres de cette catégorie en faveur de ces mêmes sociétés.

A l'appui de cet avancé, voyons comment le commissaire des terres s'est rendu aux demandes de ces associations, et l'on jugera s'il lui était possible d'être plus libéral qu'il l'a été à leur égard. Le tableau suivant l'indiquera:

ETAT montrant le nombre d'acres de terres publiques, dans l'Agence de Saint-François, réservés pour les Sociétés de Colonisation, sous l'Acte 32e Vict., Chap. 14.

SOCIÉTÉS.	Terres réservées dans	Total d'acres réservés.	Date de la réserve.
Saint-Hyacinthe, No. 1	12,051	12,051	O.C. 22 Avril 1870.
Bagot, No. 1	7,680	10,517	" 6 janv. 12 août et 12 déc. 1872
Compton,	2,837	12,195	" 10 juillet 1870.
	8,103		
Verchères,	2,000	5,399	" 31 août 1870 et 19 déc. 1870.
	2,999		
Sherbrooke,	6,988	11,988	" 19 décembre 1870.
	5,000		
Québec-Ouest,	4,661	11,712	" 19 décembre 1870.
	7,016		
Montréal-Ouest, No. 1	4,817	4,817	" 11 mai 1871.
Montréal-Ouest, No. 2	12,083	12,083	" 5 décembre 1871.
Montréal-Centre, No. 1	6,473	6,473	" 5 décembre 1871.
Saint-Hyacinthe, No. 2	4,175	4,175	" 13 janvier 1872.

Donc aujourd'hui dans le seul comté de Compton [et ailleurs l'on s'est montré tout aussi libéral] 91,320 acres de terres choisies sont entre les mains des sociétés de colonisation.

La *Gazette* de Montréal devra ici de toute nécessité faire la réflexion sui-

vante: mais que font-elles de tout ce territoire? A l'expiration des trois années données en vertu de la loi, à ces associations pour remplir les obligations auxquelles elles sont astreintes, et alors seulement, le Commissaire des Terres pourra intervenir et demander compte de ce qui a été fait, les terrains réservés tombant de nouveau sous le coup des règlements du Département des Terres de la Couronne; et s'ils doivent demeurer aussi longtemps en séquestre, ce n'est pas à cette administration que vous devez jeter la pierre; la loi est ainsi conçue et elle n'émane pas non plus de cette administration.

Maintenant faisons voir de quelle manière ces octrois ont été opérés et distinguons la superficie accordée à chaque nationalité.

Les sociétés de Saint Hyacinthe, no. 1 et 2, Bagot no. 1, Verchères no. 1, Montréal ouest no. 1 et 2 et Montréal centre no 1, ont obtenu 55,425 acres: déduisez cette superficie du montant total, et il reste 35,895 acres mis à part pour les sociétés de colonisation de Sherbrooke, Compton et Québec ouest, fondées par nos concitoyens d'origine britannique, et il est bon d'ajouter que ce sont les seules réserves qui leur aient été faites dans toute l'étendue de la province de Québec.

Disons aussi que les seules sociétés formées à Montréal, qui se plaignent si amèrement de ce qu'elles peuvent à peine placer 30 colons, ont entre elles 23,373 acres. Dans le canton de Marston où elles ont plus de 10,000 acres, et si elles sont si à l'étroit, si elles ne possèdent pas une plus grande étendue de terrain, à qui la faute?

Sherbrooke, Compton et Québec Ouest ayant fait leur demande six mois et un an avant elles, était-il possible de mettre de côté ces requêtes pour attendre la formation d'autres sociétés afin de leur donner la préférence.

La loi permettant et encourageant la formation des sociétés de colonisation ayant été établie, elle doit être bonne pour les deux nationalités, et il est évident qu'elle ne peut être à la fois en force pour l'une et l'autre morte pour l'autre.

Qu'eût dit la *Gazette* de Montréal si l'hon. J. O. Beaubien eut donné la préférence aux sociétés de la grande métropole commerciale au préjudice de ses nationaux.

Mais venons à la cause directe de cette expression de mauvais humour.

Le secrétaire et l'âme d'une des sociétés de colonisation de Montréal voulant de toute nécessité obtenir certains terrains vendus dans le canton de Marston demande l'annulation de ces ventes; mais comme quelques-unes de ces transactions avaient eu lieu depuis à peine deux ans, le commissaire ne peut accéder à toute sa demande; ne pouvant mettre de côté

tous les usages et règles du département et commettre une grave injustice envers les acquéreurs de ces lots, qui tous sont des résidents du comté de Compton, ayant intention de s'établir sur ces terres et qui ne l'ont pu jusqu'à ce jour.

Ces personnes sont d'origine anglaise, ils possèdent tous ensemble à peu près huit lots, de cent acres chacun. Messieurs de la *Gazette*, cela vous regarde, voilà l'iniquité commise par le commissaire des Terres, il n'a point dépossédé ces gens, que vous devez défendre. Aussi seront-ils heureux de vous reconnaître comme leurs zélés protecteurs.

Qu'aussiez-vous dit si l'on out arraché sans pitié à ces colons des terrains acquis depuis à peine deux ans, et cela pour les réserver à des Zouaves Pontificaux sans donner à vos compatriotes le temps nécessaire de faire les défrichements exigés par la loi.

Ce n'est pas tout, vous demandez avec le ton du commandement que l'on annule la vente de toutes les terres qui sont restées entre les mains des spéculateurs; or c'est exactement ce qui se fait sur une vaste échelle depuis près de deux ans et demi, mais pour opérer ces annulations, avec connaissance de cause, il faut quelques ménagements et certaines informations qui ne sont pas toujours sous la main. Toutefois je puis encore vous assurer que depuis le 1er juillet 1869 jusqu'au 1er novembre 1871, 216,000 acres de ces terres sont rentrés à la Couronne par les moyens que vous demandez de mettre en pratique; et pour aider à former les réserves nécessaires à ces mêmes sociétés opérant dans le comté de Compton plus de 10,000 acres sur lesquels il avait été payé dans bien des cas près des trois quarts du prix d'achat et quelquefois le prix entier, ont été remis de nouveau en disponibilité et réservés à ces associations. Mais les faits, l'on feint de les ignorer lorsqu'on est de mauvaise foi dans ses attaques.

Mais si cela ne suffit pas, messieurs de la *Minerve* et de la *Gazette*, si vous tonnez à ce que le département annule indistinctement, sans trêve ni merci, que l'on dépossède sans hésitation aucune, que l'on agite dans les Cantons de l'Est le brandon de la discorde entre les deux nationalités, la chose est facile, il ne s'agit que de se mettre au niveau du zèle de certains personnalités, et je vous promets des choses bien regrettables et cela avant longtemps.

Cependant il nous reste encore à constater que c'est le plus grand; parce que celui-là du moins il existe; toutefois n'aurait-on pas un peu magnifié son importance, c'est ce que nous allons voir. Le canton de Marston étant perdu à ce qu'il paraît, pour les sociétés de Montréal, restait celui de Ditchfield; mais là aussi se rencontre une barrière infranchissable; tous les terrains qui le composent sont aussi la proie d'éhontés spéculateurs.

Ainsi le veut la *Minerve*; malgré cette opinion, je me permettrai d'observer que presque tout ce canton est maintenant disponible, à l'exception toutefois de la partie réservée aux sociétés de colonisation de Montréal ouest et St. Hyacinthe No. 2. Mais il reste dix lots sous-patentés, sans que les acquéreurs aient rempli les conditions de la loi, et voilà le seul point difficile.

Ce fait est, malheureux, je l'avoue, mais si l'on eût voulu consulter les livres du département, l'on eût pu constater que ces patentes ont été obtenues à l'époque de l'inauguration de la confédération, près de deux ans avant la mise en opération du présent acte qui régit la vente et l'administration des terres publiques, et il faudrait être saturé de mauvaise volonté pour faire reposer l'odieux de cet acte sur le chef actuel du département des terres et sur la présente organisation.

L'agent de la division Saint-François après avoir été à plusieurs reprises très fortement censuré pour avoir recommandé l'émission de ces titres, a toujours donné comme excuse, qu'il avait été lui-même trompé par de faux renseignements.

La chose est possible, car alors l'agent n'était pas tenu de visiter lui-même les lieux avant de donner son certificat de conditions remplies. Aujourd'hui ces erreurs ne peuvent plus se renouveler, et cependant malgré la conviction qu'ils en ont, un journal bien posé et ses amis, se servent de ces moyens afin de faire croire qu'ils ont été maltraités.

Messieurs de la *Minerve* et des sociétés de colonisation de la ville de Montréal, c'est bien ici le cas de vous adresser le vieux proverbe: «Ciel protégez-moi de mes amis, il me sera toujours aisé de me garantir de mes ennemis.»

En terminant, je m'adresse encore une fois à la *Minerve*, et à ses instigateurs; vous vous plaignez du manque de terrain disponible pour les besoins des sociétés de colonisation, et je constate que plus de 90,000 acres de terre leur sont réservés dans le seul comté de Compton, que l'agence de Saint-François vous en offre 300,000, celle d'Arthabaska 200,000, et de plus, est-ce que les cantons de l'Est forment tout le pays?

Que n'entendez-vous vos opérations dans les comtés d'Ottawa et d'Argenteuil, qui vous en empêchent?

Serait-ce parce qu'il vous manque huit lots dans Marston, et treize lots sur toute la superficie de Ditchfield que l'œuvre des sociétés de colonisation peut manquer? mais c'est simplement absurde que prétendre faire croire de pareils avançes.

À la *Gazette*, qui semble voir les spéculateurs particulièrement favorisés, je dirai: depuis deux ans et demi à peine, près de 230,000 acres de ces ter-

res auxquelles vous faites allusion, sont retombés dans le domaine public, c'est-à-dire, près de trois fois autant qu'il en est revenu à la Couronne pendant les cinq années qui ont précédé immédiatement le 1er juillet 1869; les cancellations de vente, partout où elles seront nécessaires, se feront sans entraves dans les mêmes proportions, d'ici à quelques temps du moins; mais d'un autre côté, vouloir aller plus vite encore, c'est demander l'impossible ou s'exposer à commettre de véritables et nombreuses injustices.

Enfin, en résumant en deux mots le fonds de la question, je me permettrai de donner deux avis: à la *Minerve*, moins de zèle; à la *Gazette* de Montréal, un peu moins de mauvaise volonté.

Pardonnez, M. le Rédacteur, à la longueur de cette communication, et croyez-moi.

Votre tout dévoué serviteur,  
D. T. C.

P. S. — Depuis que cette communication est terminée, j'ai pu constater en lisant les derniers articles du *Nouveau Monde* touchant l'administration des Terres de la Couronne, jusqu'ou le faux zèle et la malveillance pouvaient entraîner. Il ne me se soit pas nécessaire d'ajouter une seule ligne à ce que j'ai déjà écrit, car l'on y trouve la réfutation complète de cette dernière attaque, plus injuste et plus fautive dans ses conclusions que toutes celles qui l'ont précédée. Cependant, je ne puis m'empêcher de défier la *Minerve*, la *Gazette* de Montréal et le *Nouveau Monde* de citer un seul cas où le département des terres, depuis la confédération, ait contencané l'accaparement des terres publiques, car il n'y a pas un homme dans la province de Québec qui ait plus combattu cet abus que l'Hon. J. O. Beaubien, et pas un qui ait fait plus que lui pour l'abattre.  
D. T. C.

Une tempête a eu lieu sur le continent Européen. A Londres les cheminées ont été abattues, et des parties basses de la ville inondées. Les bâtiments du parlement ont souffert.

La transmission des télégrammes a dû être suspendue à cause de cette tempête.

Le choléra a disparu de Constantinople.

La compagnie d'assurance de New-York a été déclarée en banqueroute; le receveur a pris la fuite.

Il y a eu à Brooklyn, dans le courant de la semaine, cent cas de petite vérole.

La neige continue toujours à interrompre la circulation des trains sur la ligne du chemin de fer du Pacifique. A l'Ouest le temps est froid et il tombe de la neige que fait tourbillonner un vent violent.

Des bandes de voleurs se montrent partout, et journellement des vols audacieux sont commis à Toronto.

**Chambre de Commerce.**

A part la question du Zollverein, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, la chambre de commerce s'est occupée d'une foule d'autres sujets importants.

En première ligne, on doit placer le creusement du lac St. Pierre.

Une motion suggérant au gouvernement de consacrer une certaine partie de ses deniers à l'accomplissement de cette œuvre, a été rejetée par la chambre de commerce.

Ce résultat est dû surtout aux efforts des délégués de la ville de Québec, qui, pour attirer le commerce chez eux, cherchent à enlever à Montréal les moyens de le conserver.

Nous regrettons pour notre part que cette importante question n'ait pas été considérée sous un autre point de vue que celui du plus ou moins grand intérêt que peuvent avoir respectivement deux cités à la voir résolue dans un sens ou dans l'autre.

Le creusement du canal St. Pierre est pour nous une question d'intérêt national. Cette entreprise peut être assimilée à la canalisation de nos rivières. Tous les obstacles qui gênent la navigation intérieure doivent être éloignés; et il nous semble que la province toute entière retire des bénéfices de la moindre amélioration dans nos voies de communication.

A l'heure où tous les partis se réunissent pour demander au gouvernement d'investir une partie de ses revenus dans une entreprise publique, il serait peut-être bon d'en profiter.

La question du canal de la Baie Verte a été amenée devant la chambre, qui en a recommandée la construction.

Le canal, d'une longueur de douze milles seulement, aurait l'effet de diminuer la distance de 450 milles. Cela seul on indique toute l'importance.

L'amélioration de nos canaux et de la navigation intérieure a été sérieusement traitée, et l'on peut croire que les recommandations contenues dans les mémoires présentés ne seront pas laissés dans l'oubli.

Il a été jugé que la loi de banqueroute telle qu'adoptée en 1869 rendait justice aux créanciers et aux débiteurs; on croit à propos, néanmoins, certaines modifications.

Par une résolution on recommande au gouvernement une politique libérale quant aux octrois de terre; on n'a pas éprouvé d'hésitation à déclarer que les compagnies de chemin de fer étaient autorisées à compter sur ces octrois; — car c'est un moyen de doter notre pays d'un réseau de voies ferrées qui sera pour beaucoup dans l'accroissement de la richesse publique.

Voici d'autres résolutions, qui ont été adoptées :

Résolu : — Que le gouvernement de la Puissance soit prié d'attirer l'attention des Etats Unis, par l'intermédiaire des autorités impériales, sur les lourdes

taxes consulaires ou autres prélevées sur les produits exportés du Canada aux Etats Unis pour la construction des bâtiments; que, cette taxe ajoutée pratiquement, dans beaucoup de cas, un lourd fardeau aux droits déjà exigés.

Que dans tout arrangement qui peut intervenir avec le gouvernement américain, et par lequel certains produits de l'un ou de l'autre pays pourront être admis sans droits, ou à des droits réduits, le pétrole et ses produits y seront compris.

Que cette chambre prie respectueusement le gouvernement de la Puissance d'amender les sections suivantes de l'acte des douanes, en ce qui concerne les droits *ad valorem*, savoir: 30, 31, 43 et 44, et de mettre à la place des mots "valeur précise du marché comme base d'impôt," les mots "l'impôt sera perçu sur la valeur des marchandises et une facture *bona fide* sera la preuve de la valeur des dites marchandises."

"Que, de plus, dans l'opinion de cette chambre, aucun officier de douane ne devrait être intéressé dans les saisies ou les amendes.

Résolu. — Que cette chambre recommande au gouvernement de rappeler l'acte imposant un droit d'exercice de cinq centins par gallon sur le pétrole raffiné, et qu'à la place un droit d'inspection d'un dollar par barrique soit imposé.

Résolu — Qu'une pétition soit adressée au gouvernement de la Puissance, demandant que la distribution des lettres, journaux, etc., soit faite dans les cités et villes sans charge additionnelle, que le conseil exécutif de cette chambre soit chargé de faire une enquête sur le système existant dans d'autres pays."

Résolu — Qu'il est désirable que le système télégraphique le long du Golfe St. Laurent soit aussi complet que possible, et qu'une recommandation soit faite au gouvernement fédéral afin d'aider à la pose d'un câble sous-marin, près de la Pointe des Monts."

Résolu — Que cette chambre a appris avec plaisir que le gouvernement se propose d'introduire à la prochaine session un bill général sur l'inspection, et qu'elle recommande que l'inspection du beurre, poisson, huile de poisson, pétrole, cuir, cendres, provisions, y compris le lard et le bœuf, soit obligatoire, et que l'inspection de la farine, fromage et pain de toute espèce, soit aussi obligatoire."

Le 26, l'Assemblée a voté par 406 voix contre 360, la première clause de la loi de navigation commerciale.

A l'avenir une taxe de 75 centimes par cent kilogrammes, sera appliquée sur toutes marchandises importées par navire étranger des ports d'Europe.

Une soixantaine de députés à l'Assemblée, pour les départements de l'Est, ont pris sous leur patronage, la souscription pour le paiement de l'indemnité de guerre.

Les souscriptions se recueillent rapidement, la ville de Nancy s'est inscrite pour 500,000 francs.

M. Olway, député de Chatham, a adressé hier la parole à ses constituants, sur les affaires politiques. Il dit que l'état de l'Europe amènerait des complications qui entraîneraient une guerre. Il discute, aussi longuement la question de l'Alabama et, à l'appui de ses remarques, il dit que les réclamations des Etats Unis feraient de la guerre, entre les deux pays, une nécessité inévitable, que l'erreur du gouvernement anglais amènerait des troubles intérieurs, et de plus qu'il s'élevait contre les applaudissements qui ont accueilli le traité de Washington.

M. William Smith, député ministre de la marine et des pêcheries a reçu une lettre d'Angleterre, demandant des informations sur le pays et disant qu'un grand nombre de cultivateurs, qui ne gagnent que 9 shillings par semaine, seraient bien heureux d'émigrer s'ils connaissaient quelque chose du Canada.

Un incendie éclaté vendredi à l'asile des aliénés de Beauport. Le dommage est restreint aux bâtisses servant d'écuries, qui ont été complètement détruites.

Les pertes sont considérables et couvertes partiellement par une assurance.

Le traité de Washington ne paraît pas plaire, en entier, aux gros bonnets du commerce américain. On ne voit pas, d'un bon œil, la clause du traité qui rend la navigation libre sur les lacs. Dans les cercles commerciaux, on prétend que par là les propriétaires de navires anglais pourront faire une concurrence très forte aux Américains.

Les commerçants de bois du Canada doivent se réjouir. Le comité des voies et moyens de Washington va présenter un bill pour admettre en franchise tous les articles et matériaux pour l'érection des bâtisses de Chicago.

On nous écrit de Waterloo :  
Le 11 du courant, les électeurs de ce village ont adopté un amendement au Règlement déjà en force, autorisant l'emprunt de 30,000 piastres pour aider à la construction du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et dont l'Hon. M. Foster est un des contracteurs. Par cet amendement le conseil a le pouvoir en aucun temps d'avancer à la compagnie telle somme d'argent qu'il jugera à propos sur le montant souscrit; ce qui aura pour effet de hâter considérablement la construction de ce chemin. Le "Squire" Ellis, cet ennemi du progrès, s'opposait à la passation de cet amendement; mais l'Hon. Foster l'a tellement bien habillé le matin de la votation que le peu d'amis qu'il avait pu abandonner, et il s'est trouvé seul pour demander *Poll*. Le Colonel lui a dit ses vérités une fois pour toute.

Les recettes de la province d'Ontario pour l'année expirée le 31 décembre dernier, se sont montées à 2,333,179 piastres, et les dépenses à 1,816,867 piastres: il y a par conséquent un excédant de revenus de 521,312 piastres. L'actif dont cette province peut disposer en ce moment, s'élève à 3,910,963 piastres.

Il y a pas de meilleur règle de santé à suivre que celle qui consiste à se tenir les pieds secs et chauds, et à éloigner de la tête une trop grande chaleur. Cette règle n'est pas nouvelle, mais il est bon de la répéter souvent.



Il a plu à Son Excellence de nommer aussi MM. Isidore Bélanger, Mathew Davidson et Robert Edgar, estimateurs pour réviser et corriger le rôle de cotisation de North Ely.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de nommer M. Nazaire Préfontaine, conseiller municipal pour la paroisse de Saint-Basile le Grand, comté de Chambly.

Une jeune femme mariée nommée Fanny Hyde, se rendit accompagnée de son mari, chez M. F. Watson, barbier à Williamsburg. Lorsqu'elle fut entrée dans sa boutique, elle lui tira quatre coup de revolver qui frappèrent mortellement l'infortuné barbier.

Les deux époux se rendirent eux-même à la police, la femme dit que Watson, chez qui elle avait été employée, l'avait insulté en l'accusant d'infidélité à son mari. C'est pour venger cette insulte qu'elle s'était résolue à le tuer.

La maille de Rio Janeiro vient d'arriver, elle apporte de tristes nouvelles d'un terrible désastre maritime.

Le steamer "America" dans son trajet entre Rio et Montevideo, a pris feu pendant la nuit du 22 décembre. L'incendie se développa rapidement jusqu'à compromettre l'existence du bâtiment.

Une quantité considérable de passagers se trouvaient à bord, 87 ont perdu la vie par le feu et quelques uns ont été noyés.

L'impératrice douairière du Brésil a mis ses esclaves en liberté.

Les documents parlementaires qui viennent d'être publiés nous fournissent d'intéressantes statistiques sur les fabriques manufactures de Royaume-Uni.

Nous y voyons qu'en Angleterre et dans le pays de Galles, il y a 97,074 boutiques employant 2,006,978 personnes, dont 1,364,713 du sexe masculin et 642,265 du sexe féminin. Sur ce nombre, 54,854 garçons et 43,878 filles sont âgés de moins de 13 ans.

En Ecosse il y a 30,130 fabriques, employant 400,961 personnes dont 264,507 appartenant au sexe masculin et 145,414 au sexe féminin. Sur ce nombre, 3,566 garçons, 3,418 filles sont âgés de moins de 13 ans.

En Irlande, il y a 8,127 fabriques, employant 128,870 personnes, dont 65,009 appartenant au sexe masculin, et 58,881 au sexe féminin. Sur ce nombre, 766 garçons et 1,399 filles sont âgés de moins de 13 ans.

D'où l'on voit qu'en 1870, l'industrie anglaise occupait 2,531,789 personnes de tout sexe et de tout âge.—*Pionnier.*

UNE NOUVELLE INDUSTRIE A SHELBROOKE.—MM. Rhodes, Crane et Cie ont établi depuis quatre mois, une manufacture de bijoux, fort en vogue auprès des dames. La corne est la matière dont on se sert dans la confection de cet ornement de toilette: connue sous le nom de *American Tortoise* et qui ne le cède en rien à ceux importés des États-Unis, avec cette différence notable d'une économie de 20 pour 100 sur la manufacture étrangère.—*Minerva.*

#### CONSEIL MUNICIPAL.

Les personnes suivantes ont été élus pour les paroisses suivantes :

L'Ange-Gardien.—MM. Alexis Desgranges, Antoine Létourneau, Julien Coiteux, Flavien Bissonnette, Joseph Barber, Edouard Larocque et Zéphirin Brodeur.

Village de St. Robert.—MM. F. Létourneau, Pierre Mercier, Pierre Roy, Louis St. Denis, Joseph Gémard, Léandre Noisieux et J. Meunier.

St. Aimé.—MM. J. H. Lapalisse maire, Wm. Rivard, Jos. Baudreau, Jos. Cotnoir, Jos. Allaire, Félix Lamothe, Gilbert Mathieu.

M. Ant. Naileau, Sec. trésorier.

Après deux jours de poll, les messieurs suivants ont été élus conseillers pour la municipalité du village de St. Césaire: Jos. Tessier, Victor Laugulier, Isidore Lebeuf, J. B. Plamondon, Jérémie Alix, René P. Pepin, J. C. Gaboury. A une session du conseil de cette municipalité tenue le 13 Janvier, Jos. Tessier, écr., fut nommé maire et G. A. Gignault s. c. trésorier.

Après deux jours de poll, les messieurs suivants ont été élus conseillers pour la municipalité de la paroisse de St. Césaire: Hon. W. H. Chaffers, Jean Baptiste Montplaisir, Joseph Morin, Michel Frégeau, Janvier Alix Alexandre Dufresne, Marcel Séné. A une session du conseil de cette municipalité tenue le 23 Janvier 1872, l'Hon. W. Chaffers a été nommé maire et C. Pepin Secrétaire Trésorier.

Les messieurs dont les noms suivent ont été élus conseillers, pour le township de Weedon: Chs. Tanquay, Ecr, Maire; MM. Joseph Bourque, J. B. Brodeur, Justinien Benoit, Louis Patrie, George Biron et Siméon Fontaine.

Un violent incendie a éclaté au Rideau Hall à Ottawa, et a failli causer un désastre terrible. Les étables ont été complètement détruites et les animaux ont presque tous été brûlés vivants.

Un accident a eu lieu sur la ligne du Pacifique; quatre ou cinq chars ont déraillé près les Baies Rouges. Quatorze ou quinze voyageurs ont été plus ou moins grièvement blessés, mais pas un mortellement.

Un jeune français du nom de Parry Octave, est à St. Louis depuis deux ou trois jours, il se propose de partir prochainement pour explorer le pôle nord par le détroit de Behring.

Il a consulté le capitaine Bent sur ce voyage et partira aussitôt que la ligne du chemin de fer sera libre. Il passera d'abord par la Nouvelle-Orléans et San Francisco et complétera ses préparatifs de voyage à Port-au-Sack où il s'embarquera pour les mers polaires.

Samedi dernier au matin, un vieillard du nom de Louis Latour faillit devenir la victime d'un bien triste accident. Ce vieillard était à Britannia Mills entre les deux voies à aider quelques personnes qui venaient prendre le train de 9 heures du matin pour St. Hyacinthe, quand tout-à-coup le train arriva et malgré le sifflet d'alarme qu'il n'entendit pas, il fut frappé et renversé sur la lisse et traîné une dizaine de pieds. M. l'ingénieur Gariépy sauta à bas de son engin et vint relever ce pauvre vieillard qui se serait infailliblement fait broyer les deux jambes sous la locomotive sans ce secours opportun. Nous apprenons depuis qu'il est parfaitement bien, sauf quelques égratignures aux jambes.

M. Gariépy mérite les plus grands éloges pour cette belle action, qui n'est pas la première.

M. Vincelette, le directeur de l'asile de Bonaport a été nommé par Sa Sainteté Pie IX, chevalier de l'ordre de St. Sylvestre.

Cette marque de distinction avait été demandée au St. Siège par Sa Grâce l'Archevêque de Québec, à la prière des principaux citoyens de la ville, pour le récompenser de son dévouement constant à la cause de l'Église.

M. Vincelette ignora jusqu'au dernier moment qu'il avait été l'objet d'une telle sympathie.

Il y aura à St. Hyacinthe, le 7 février courant à 1 heure de l'après-midi, en la salle du marché de cette ville, une assemblée des directeurs provisoires du chemin de fer projeté de Phillipsburg, Farnham et Yarmouth.

On assure que le navire *Almara*, de St. Jean N.-B., a été détruit en mer par un incendie. On craint que tout le monde à bord n'ait péri.

L'on dit qu'à la Baie St. Paul, chaque jour l'on ressent des secousses plus ou moins fortes de tremblement de terre. La population est consternée.

M. J. B. Lyman qui faisait dans la *Tribune* de New-York des articles sur l'agriculture, est mort à Richmond Hill, Long Island.

La Chambre de Commerce de la Puissance du Canada adopté la résolution suivante :

"Que l'acte de faillite de 1869 atteigne gnait dans une même mesure le créancier et le débiteur, et tendait à soutenir le crédit des intérêts commerciaux et industriels de la Puissance et que sa mise en force a été avantageuse, bien que quelques amendements puissent pendant être nécessaires."

En même temps, elle recommanda au gouvernement de bien vouloir continuer à maintenir cette loi. Il est à souhaiter que la législature se rende au désir de la Chambre de Commerce, parce qu'elle doit se faire un devoir de favoriser et soutenir les mesures demandées par une classe de la société, du moment qu'elles n'affectent nullement les autres classes. Car lorsqu'une faillite arrive, ce sont des commerçants qui se trouvent à perdre le plus souvent; il est bien rare que des non-commerçants aient à en souffrir. Pour ces raisons, on ne voit pas pourquoi les représentants des comtés agricoles ne supporteraient pas la loi de faillites que les marchands désirent voir continuer dans leurs intérêts, sans nuire à ceux des cultivateurs.

(Communiqué.)

On lit dans le *Courrier du Canada* :

"Le comté de Champlain a refusé pour la deuxième fois de prendre des actions dans l'entreprise de chemin de fer du Nord.

"Cette nouvelle a produit à Québec une pénible sensation et, hier, on ne parlait guère, dans tous les cercles, que de cet échec.

"L'échec subit dans le comté de Champlain par la compagnie du chemin de fer du Nord ne sera pas, nous l'espérons si fatal qu'on le croit généralement, et si nous sommes bien informés, on est à prendre des mesures pour le réparer. Ainsi, aux termes d'une rumeur qui paraît fondée, la corporation de Québec serait disposée à rayer du règlement par lequel elle s'engage à prendre des actions dans l'entreprise, la clause qui la dégage si tous les comtés ne souscrivent pas; on dit aussi que les trois comtés qui ont mis cette même condition à leur souscription n'auront probablement pas d'objection à en faire autant.

"D'autre part, on assure qu'une puissante compagnie anglaise a déclaré, tout récemment, par la voie d'un de ses représentants ici, qu'elle était prête à faire le chemin de fer du Nord à la seule

condition que le gouvernement lui donne les terres accordées à la compagnie actuelle.

"Il n'y a donc pas lieu de désespérer."

A ceci le *Journal de Québec* répond :

« La compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et Québec, intéressé à un tel degré au succès de cette entreprise que son avenir en dépend, doivent être reconnaissants au *Courrier du Canada* pour ces paroles de regret et d'espérance, et la même gratitude est due à tous les journaux de Québec sans exception. Les uns se sont exprimés avec plus d'énergie que les autres, mais tous sentent profondément le dommage fait à la prospérité et à l'avenir de toute la rive nord du Saint Laurent par ce malheureux vote du comté de Champlain. »

Que le *Courrier du Canada* nous permette de corriger quelques erreurs dans lesquelles il est involontairement tombé: 1o. Québec n'a pas souscrit à la condition que tous les autres comtés souscrivent, mais à celle que la compagnie doit trouver un autre million n'importe où, soit dans les comtés soit chez les particuliers; 2o. nulle "compagnie anglaise," "puissante" ou "impuissante," n'a "déclaré" ni "tout récemment" ni à une époque quelconque, "par la voix d'un de ses représentants ici" qu'"elle était prête à faire le chemin de fer du Nord à la seule condition que le gouvernement lui donne les terres accordées à la compagnie actuelle," ou à une condition quelconque!

Plus loin notre confrère dit que si quelque compagnie, ou le gouvernement fédéral, veut faire le chemin, la compagnie existante est prête à s'effacer dans l'intérêt de l'entreprise.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 26 janvier.

Farine par quart de 196 lbs

	\$	c	\$	c
Supérieure Extra.....	0	00	à	0 00
Extra.....	6	25	à	0 00
De goût.....	6	10	à	6 15
Sup fr. (blé de l'ouest)..	5	90	à	5 95
Sup Ord[blé du Canada]	5	85	à	6 00
Farine forte pour boul.	6	00	à	6 25
Sup de blé de l'Ouest [Canal Welland]	0	00	à	0 00
Super marques de la (cité blé de l'Ouest...)	0	00	à	0 00
Frais moulue.....	0	00	à	0 00
Canada sup No 2.....	5	50	à	5 60
Super Etats de l'Ouest No 2.....	0	00	à	5 00
Belle.....	4	90	à	5 00
Moyenne.....	4	00	à	4 10
Recoupo.....	3	25	à	3 50
Farine en sacs du H. C. par 100 lbs.....	2	85	à	0 00
Sacs de la Cité.....	3	05	à	3 10

Les demandes sur le marché aux farines cet avant-midi, ont été restreintes pour le besoin immédiat, et peu d'af-

aires ont été faites. Les cotes sont sans changement, mais en faveur des acheteurs. Les opérations ont été pour les demandes de consommation locales, aux prix telqu'indiqués par la cote. Reçu ce matin par le Grand-Tronc, 2100 quarts.

Farine d'avoine, par barils de 200 lbs. Coté de \$4.75 à 5.00 suivant les qualités.

Blé par minot de 60 lbs.—Marché tranquille. Les cotes sont nominales.

Mais, par boisseaux de 56 lbs.—Marché tranquille; Les détonneurs demandent 70 pour les petits lots.

Pois, par boisseaux de 66 lbs. Les cotes sont 86c à 00c, selon la qualité.

Avoine, par boisseaux de 32 lbs.—Marché tranquille, de 33c à 34c le boisseau.

Orge, par boisseau de 49 lbs.—Marché ferme. De 55 à 60c suivant les qualités.

Saindoux, par lbs.—La demande locale coté de 10 à 10½c.

Beurre, par lb.—Marché tranquille. De l'Ouest: en entropôt 13 à 15c; bon de l'Ouest: 16 à 18c; choisi de l'Ouest, 20c à 21c.

Lard, par baril de 200 lbs.—Marché ferme. Les cotations sont: Mèss nouveau \$15.75 à \$00.00. Vieux Mèss, \$15.50. Mince \$00. à \$00.00.

Fromage, par livre.—Marché ferme. Les prix sont: Manufacture de choix, de 10c à 10½c. Nouveau, meilleur, à de 11c à 11½c.

Pores abattus par 100 lbs.—Les prix sont \$5.25 à \$5.70.

Alcalis, par 100 lbs.—Tranquilles Promières \$7.30 Secondes, \$0.40 Perlasse, tranquille. Premières à \$8.10 Secondes, à \$7.40.

OLIVIER CHALIFOUX

Forgeron et Fabricant de Moulin à Battre sur de nouveaux Patrons  
Voisin de la Brasserie et près du moulin à farine  
Rue Cascades — St Hyacinthe.  
1 Mai 1869



ARRANGEMENT D'HIVER,

DE MONTREAL EST.

	No 1 méle	No 3 passager	No 5 passager
	A.M.	P.M.	P.M.
Montréal....	7.00	2.00	10.30
Belœil.....	8.40	3.05	11.35
St Hilaire.....	8.50	3.15	11.45
Soixantes.....	9.05	3.30	.....
St Hyacinthe.....	9.35	3.55	12.25
St Liboire....	10.25	4.30	.....
Upton.....	10.40	4.40	1.10
Acton.....	11.10	5.00	1.30

DE L'EST A MONTREAL.

	No 2 passager	No 4 méle	No 6 passager
	A.M.	P.M.	A.M.
Acton.....	8.25	3.15	3.35
Upton.....	8.55	3.45	3.55
St Liboire.....	9.05	4.00	.....
St Hyacinthe.....	9.35	4.55	4.40
Soixantes....	9.55	5.30	5.00
St Hilaire.....	10.15	6.00	5.20
Belœil.....	10.22	6.10	5.30
Montréal....	11.30	7.45	6.45



AUX FERMIERS ET PROPRIETAIRES  
De résidence privée.

Assurez votre l'ropriété

A LA

Compagnie d'Assurance  
AGRICOLE

Et vous sauvez la moitié de votre argent.

C'est une Compagnie tout-à-fait dévouée à vos intérêts.

On n'assure que les résidences  
détachées et leur contenu,

Et les propriétés de Ferme.

INCORPORÉE ET COMMENCÉE EN 1853.

CAPITAL \$635,000.

Déposé à Ottawa spécialement pour la sûreté des Assurés Canadiens, \$100,000.  
Valeur des parts 400 par cent.

Bureau principal: 235, Rue St. Jacques, Montréal.

E. H. GOFF, Agent Général.  
G.A.GAUVIN, agent spécial.

DIRECTEURS EN CANADA.

Hon. Ls. Archambault, Ministre d'Agriculture, L'Assomption, P.Q.

Hon. Frank Smith, Sénateur, Toronto.

B. Benoit, Ecr., M. P., St. Hubert, P.Q.

John Crawford, Ecr., C.R., et M. P., (Président de la Banque Royale,) Toronto.

John Turner, Ecr., (de Session, Turner & Cie., Toronto.

Alex. Manning, Ecr., Toronto.

Colonel Asa Westover, Dunham, P.Q.

Avantages offerts par cette Compagnie.

Par sa charte, elle est bornée aux résidences de ville et de village et leur contenu, bâtiments et propriétés de fermes. Elle assure contre les dommages causés par la foudre, quand même il n'y a pas d'incendie. Elle paie pour les animaux tués par la foudre dans les granges ou sur les prémisses, et assure environ pour la moitié des taux des Compagnies qui assurent toutes espèces de propriétés hâzardeuses.

T. A. BERNIER,

Agent pour St. Hyacinthe

St. Hyacinthe, 28 Octobre 1869



TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe 31 janv 72
Groenbacks achetés à 9 p. c de dis
compte en argent courant.
Argent acheté à 8. d. c.
Petites monnaies achetés à 10 p. c.
de discompte.
Or, à New-York, le 31 janvier à
10hrs. A. M 109 1/2
ST. JACQUES, & CO.
Courtiers de St. Hyacinthe.

Pour déjeuner—Epps's Cocoa Cuiéno de Epps
Agréable et réconfortant.— Par une connais-
sance parfaite des lois naturelles qui gouver-
nent le travail de la nutrition et de la diges-
tion et par une attentive application des pro-
priétés salutaires que contient le Cacao bien
choisi, M. Epps est arrivé à fournir à nos tables
pour le déjeuner, un bravaige délicatement
aromatisé, lequel peut nous économiser bien
des mémoires de médecin.—Civil Service Ga-
zette.

Pour préparer ce CHOCOLAT, il n'est pas né-
cessaire de la faire bouillir.
LES FAÇONS SONT ÉTIQUETÉS
JAMES EPPS & Co., Homœopathique Chemists
London

J'ai employé le Syrop composé d'Hypphos-
phites de Fellow's, très souvent dans ma pra-
tique tant dans les maladies de l'estomac,
telles que consommation, bronchites, etc., que
dans les maladies des enfants du premier âge,
ou de la poitrine, des intestins avec de grands
succès, et je le considère supérieur à toute
autre préparation semblable mise devant le
public.

CHANDLER CRANE M. D.
Halifax Nouvelle-Ecosse.

Un cas de rhumatisme chronique d'une sévé-
rité inaccoutumée guéri par le Lini-ment Anodyn
de Johnson, n'a été certifié par une de nos échan-
ges. Une forte boisson était sortie sur l'esto-
mac et semblait faire partie des os de l'esto-
mac.

Le mot le plus doux dans notre langue est
Santé. Dès les débuts de la maladie employez
les remèdes connus et appréciés. Pour la dys-
pepsie ou l'indigestion, employez les Pillules
Purgatives de Parson. Pour la toux, les rhu-
matis, et maux d'estomac, employez le Lini-
ment Anodyn de Johnson.

POUR QUELLE RAISON. Le Dispensaire
des États-Unis parle de l'écorce de cerisier
sauvage comme étant un des plus excellents
remèdes indigènes. Une analyse du Dr. Prac-
tar constate la présence d'empois, arcanon,
tannin, acide gallique, matières grasses, lining
matière colorante rouge, sels de chaux, et
potasse de fer. Il obtint aussi une huile vola-
tile avec de l'acide hydracyanic. Cette écorce
est un bon tonique, calmant l'irritabilité ner-
veuse, et les artères. Il est admirable dans
les débilités d'estomac, ou du système, unis à
l'irritation. Quand il est pris en abondance, il
diminue l'action du cœur à cause de l'acide hy-
dracyanique. Ce remède est très utile dans les
fièvres scorbutiques et la consommation, dans la
dyspepsie et les fièvres intermittentes. L'é-
corce de Cerisier Sauvage entre pour beaucoup
dans la composition du sirop de médicament
indien le Grand Remède des Indiens, qui gué-
rit comme par enchantement.

THE DOLLAR WEEKLY SUN. Nous
arrivons sous un format nouveau, d'une
très grande dimension, pouvant contenir
une foule de nouvelles et de rensei-
gnements. C'est une feuille bien ré-
digée traitant sur tous les sujets inter-
nationaux. Ceux qui désireront se tenir

au courant des nouvelles étrangères,
tout en voulant se perfectionner dans
la langue anglaise gagneraient beau-
coup à s'abonner à cette feuille dont le
prix d'abonnement est de \$1 par an.
On s'y abonne en s'adressant au "Sun"
New York city.

POUR LE RHUMATISME ET LA GOUTTE.

Le Remède du Dr. BIRNBAUM pour le
Rhumatisme et la Goutte, est connu partout en
Europe comme étant le plus efficace de tous
les remèdes pour la guérison immédiate et
effective, du rhumatisme, de la goutte, de la
goutte volante, de l'inflexibilité des membres
ou des jointures de l'entorse et de l'engourdis-
sement, névralgie.

Un seul essai est suffisant pour en prouver
l'efficacité. Faites-en usage dans un des cas
mentionnés et vous trouverez que c'est un
bienfait réel. CHARLES MARTIN,
30 carré Victoria

Seul agent pour le Canada et les États-Unis.

Certificats.

Après avoir souffert énormément pendant
un mois d'un rhumatisme obstiné qui m'avait
forcé de rester au lit pendant presque toute
une semaine sans pouvoir me tourner, malgré
tous les efforts d'un des premiers médecins de
cette ville, un ami m'a donné une bouteille du
"Remède du Dr. Birnbaum contre le Rhuma-
tisme et la Goutte. Ayant appliqué ce remè-
de seulement deux fois, j'éprouvai de suite un
tel soulagement qu'il m'a été possible de me
lever immédiatement, et au bout de trois jours,
je me trouvais entièrement guéri.

P. BOURDEAU,

de la maison Bourdeau & Burbeau
Montréal, 7 oct, 1871.

Montréal, 2 oct 1871.

Ma sœur, ayant eu une attaque sérieuse de
Rhumatisme, je me procurai pour elle le re-
mède du Dr. Birnbaum contre le rhumatisme
et la goutte, qu'un ami m'avait recommandé.
Il faut avouer que je ne peux pas parler trop
hautement de l'effet merveilleux de ce remède
parce que la douleur cessa à très l'avois employé
seulement deux fois, et l'enflure disparut en
peu de jours.

W. MCKAY,

Professeur à l'École Commerciale Catholique.

CHARLES MARTIN,

Seul Propriétaire, 30 Place Victoria, Montréal.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

1 fév 72—12 m—t 1 j.



Le Mari.—Marie, tiens ma chère
j'arrive justement de la ville
et j'ai apporté avec moi toute
notre commande, thé, café, cali-
cot, et enfin une charge de.....

La Femme.—(Pinterrompant),
et tu as oublié le Pain-Killer.

Le Mari.—Ah, non! je ne pouvais oublié ce-
la car tous les magasins en sont remplis et de
plus les clôtures, les roches et les maisons sont
remplies d'affiches qui nous y font penser, elles
ont "Pain-Killer" écrites en grosses lettres
Le marchand dit que le Pain-Killer d'aurait été
dans toutes les maisons et dans un endroit où
on puisse le trouver même à la noirceur

La Femme.—Il faut que cela soit bon, car la
femme Parson ne l'élèverait pas jusqu'aux nues
comme elle le fait.

Le Pain-Killer est un remède pour les
douleurs internes et externes. Les maux inté-
rieurs, Crampes, Spasmes, Froids subits et dé-
rangement d'intestins, q quelques Gouttes dans
pe l'eau donneront un soulagement immédiat
Comme finalement il est sans égal, il arrête la
touteur instantanément. Soyez certain de nous
croquer la bonne faite par Perry Davis & Son
dd venant par tous les pharmaciens et les gro-
ceries.

15 février 1871

Fleur à commiss on

ON DEMANDE une personne responsable
pour vendre de la Fleur à Commission dans
St. Hyacinthe et les environs.

Adressez "FLOUR" Boite 415 bureau de
Poste, Montréal.
1. fév. 72—6 f p.



COURSES AU TROT

ST. HYACINTHE

Mardi et Mercredi, 6 et 7 Février
prochain. Bourses \$645. Sous le
patronage de l'Union St. Hyacinthe.
Juges.—M. Morin, Président; Geo.
Henshaw, J. O. Guertin.

Premier Jour.—Une bourse de 45 piastres à
tous chevaux qui n'ont jamais trotté en Cour-
ses Publiques. 24 piastres le premier, 12 pia-
stres le second et 8 piastres le troisième. Une
bourse de 100 piastres ouverte à tous chevaux
de 3e classe. 60 piastres le premier, 25 piastres
le second et 15 piastres le troisième. Une
bourse de 25 piastres ouverte à tous poulains
de 3 ans. 12 piastres le premier, 8 piastres le
second et 5 piastres le troisième. Une bourse
de 50 piastres ouverte à tous Poulains de 4 ans.
25 piastres le premier, 15 piastres le second et
10 piastres le troisième.

Deuxième Jour.—Une bourse de 150 piastres
ouverte à tous chevaux de seconde classe. 90
piastres le premier, 40 piastres le second et 20
piastres le troisième. Une bourse de 75 pia-
stres ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais
rien gagné. 45 piastres le premier, 20 piastres
le second et 10 piastres le troisième. Une
bourse de 200 piastres ouverte à tous Chevaux
Trotteurs. 125 piastres le premier, 50 piastres
le second et 25 piastres le troisième.

REGLEMENTS.—Les entrées seront de 10
x 100 sur chaque bourse. Pas moins de 4 en-
trées et 2 trotants. Les entrées se feront à
l'Hotel Américaine tenue par J. C. Maynard, et
elles seront closes le 5 à 6 heures du soir. Les
courses se feront suivant les règlements du
Club National de Verchères, et seront trottées
3 dans 5, sous harnais et sleigh. Les chevaux
étrangers au Canada ne pourront entrer que
dans les 1e et 2e classes. Tout propriétaire de
chevaux devra se procurer du secrétaire une
copie des règlements du club de Verchères
avant d'entrer dans aucune course. Chaque
propriétaire de chevaux sera tenu de donner le
nom, la couleur et l'âge de son cheval et la
place où il réside.

A. S. MAYNARD, Secrétaire.

St. Hyacinthe, 27 janvier 1872.

HENRI BARBEAU

Tient la plus ancienne maison de
VINS ET LIQUEURS
DE ST. HYACINTHE.
recommandée par les médecins de cette vill

EPICERIES CHOISIES.

Vente autorisée de Vin de Messe
PAR SA GRANDEUR
MONSEIGNEUR DE ST HYACINTHE.